

Arrêté n° 24/107/CM

Arrêté portant constitution d'une grande commission nautique sur les projets de création d'un tenon en enrochement sur le port du Rouet et la réduction d'une digue de protection - Base nautique de Carry le Rouet

VU

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le code des transports et l'article 5314-4
- Le décret n° 86-606 du 14 mars 1986 modifié, relatif aux Commissions Nautiques
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- La décision portant constitution d'une grande commission nautique émise par le Département des Bouches-du-Rhône en date du 8 Novembre 2019
- La délibération n° HN 001-8065/20/CM du 9 juillet 2020 du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence relative à l'élection de Madame Martine Vassal en qualité de Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;

CONSIDÉRANT

- La compétence de La Métropole Aix-Marseille-Provence en matière de « création, aménagement et gestion de zones d'activités portuaires »,
- La proposition du Directeur départemental adjoint des territoires et de la mer des Bouches-du-Rhône, délégué à la mer et au littoral des Bouches-du-Rhône ;

ARRÊTE

Article 1 :

Sur proposition du Chef de Pôle Maritime du Service Eau et Littoral de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) des Bouches-du-Rhône, sont désignés les membres temporaires de la Grande Commission Nautique chargés d'examiner les projets :

- Création d'un tenon en enrochement sur le port du Rouet à Carry-le-Rouet
- La réduction d'une digue de protection, base nautique de Carry-le-Rouet

TITULAIRES

PILOTES

Monsieur Pierre Bonnard
csp@pilotagemarseille.fr
 Syndicat professionnel des Pilotes des ports
 de Marseille et du golfe de Fos
 1 rue Henri Tasso
 13235 Marseille cedex 02

PÊCHEURS

Monsieur William Tillet
tillet.william@orange.fr
 Prud'homie de Pêche de Martigues
 17 rue Eugène Pelletan
 13500 Martigues

AVCR

Association voile Carry le Rouet
 Monsieur Belloeuvre Bruno
avcr13@orange.fr
 4 Avenue blanche Calvet, Plage du Rouet
 13620 CARRY-LE-ROUET

PLAISANCIERS

Monsieur Alain Mercier
fsn13@sfr.fr
 Fédération des Sociétés Nautiques des BdR
 233, Corniche Kennedy
 13007 Marseille

SAUVETAGE EN MER

Monsieur Christophe Vincent
president.martigues@snsn.org
 2 Quai Sainte Anne
 13500 Martigues

SUPPLEANTS

Monsieur Rémi Lesto
 Monsieur Francois Alessandri

Christine Poncharreau
 Déborah Mondain

Mr Thomas Thevenon

Mr Daniel Chenal

Monsieur Christian Raffy

Monsieur Christian Cerezo

Monsieur Patrick Pombo

Monsieur Yves Martin

Article 2:

Assistent à la commission, en tant que :

a) membres permanents :

Monsieur le Capitaine de Vaisseau Fouque du Parc, Inspection Générale des Armées Marine, président,

Monsieur Olivier Parvillers, ingénieur en chef d'armement appartenant au service hydrographique et océanographique de la marine, secrétaire ;

b) membre de droit :

Monsieur Alain Ofcard, direction départementale des territoires et de la mer des Bouches-du-Rhône, directeur adjoint et délégué mer et littoral.

Assistent également à la commission :

Service des Phares et Balises

Madame Valérie Goudeau (valerie.goudeau@mer.gouv.fr)

Monsieur Maxime Suroy (maxime.suroy@developpement-durable.gouv.fr)

Mairie de Carry

Monsieur Cédric Da Silva (cdasilva@mairie-carrylerouet.fr)

Monsieur Jérôme Invernizzi (jinvernizzi@mairie-carrylerouet.fr)

DDTM

Ahmed Malki, DDTM 13 / SMEE / PM.

La Grande Commission Nautique, se réunira le jeudi 14 mars 2024 à 09h30 dans les locaux de la salle « Grand Bleu » à Carry le Rouet, sur convocation du président.

Article 3 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le requérant peut saisir le Tribunal administratif de Marseille de manière dématérialisée, par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site Internet www.telerecours.fr.

Article 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Métropole est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 11 mars 2024

Martine VASSAL

Reçu au Contrôle de légalité le 11 mars 2024